

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

26<sup>ème</sup> année - N°5118 - Vendredi 08 Mai 2026 - Prix : 200 Fc

COMORES / FRANCE

## Paris et Moroni veulent réinventer leur coopération



Ambassadeur de France, Etienne Capon

**LIRE PAGE 4**

### ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend **5 parcelles de terrain immatriculées** aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja : **541m2 - 49€/m2**

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach : **1.500m2 - 60€/m2**

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.  
-> **1.200m2 - 49€/m2** / -> **2.492m2 - 49€/m2**

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge : **4.000m2 - 49€/m2**

Contact whatsapp : +269 333 21 02

## ATHLÉTISME :

## Tovagliaro, au championnat d'Afrique d'Accra

Pour sa 24e édition, le championnat d'Afrique d'Athlétisme se tiendra à Accra au Ghana, du 12 au 17 mai 2026. Et pour ce grand rendez-vous continental, les Comores enverront une délégation, et dans celle-ci, le très prometteur décathlonien, Fadi Tovagliaro, qui continue à s'entraîner dans les meilleures conditions possibles, grâce à l'appui du COSIC et de la solidarité olympique.

"Actuellement en pleine phase finale de préparation, il enchaîne les séances avec rigueur et détermination... rien n'est laissé au hasard. Malgré son statut d'espoir 1ère année, il affiche déjà de grandes ambitions : battre son record personnel et se hisser parmi les finalistes africains », nous décrit le COSIC, en parlant du jeune athlète

comorien. Et l'athlète de 19 ans de nous donner ses propres impressions par rapport à sa préparation : « Ma préparation pour les championnats d'Afrique Accra 2026, se passe pour le mieux. J'arrive à m'adapter sur les entraînements pour les épreuves combinées. » Au-delà d'une participation à l'une des compétitions majeures au monde, pour le jeune comorien, cette participation est un tremplin surtout dans la perspective des jeux de 2027. « Cette participation va me permettre de bien me préparer pour les jeux des îles 2027, ou j'ai pour objectif de participer au 110m haies. »

En attendant, il compte profiter pleinement de cette participation à ses premiers championnats d'Afrique d'athlétisme. « Ça sera ma toute première participation aux championnats d'Afrique. J'ai pour objectif de



faire une place de finaliste au décathlon et par la suite essayer de me rapprocher d'une place au podium et essayer de décrocher ma première médaille à l'international. » Ce qui est sûr, tout est

mis en place pour lui permettre de s'épanouir. « Bénéficiaire du programme continental des athlètes de la Solidarité Olympique, Fadi incarne cette nouvelle génération d'athlètes comoriens

engagés, talentueux et résolument tournés vers l'excellence », comme nous indique le Comité olympique dans sa publication.

Lors de ce rendez-vous d'Accra, la faitière tiendra également une réunion du Conseil de la Confédération Africaine d'Athlétisme (CAA), pour tracer les grandes lignes du développement de l'athlétisme sur le continent, en tenant compte du calendrier international notamment la première édition du World Athletics Ultimate Championship, qui se tiendra à Budapest (Hongrie). Cette compétition dotée de 10 millions de dollars de prize money va réunir du 11 au 13 septembre, près de 400 (Champions du monde, olympiques, leader du ranking...), composant l'élite mondiale de l'athlétisme.

Imtiyaz

## JUSTICE :

## Un Français sous contrôle judiciaire pour possession d'arme

Interpellé le 4 mai dernier à l'aéroport international Prince Saïd Ibrahim en possession d'un pistolet en plastique, des balles de gomme-cogne et un drone, Schierer Marc Bernard Valentin, un Français installé aux Comores depuis 2019, est sous contrôle judiciaire. Son équipement est jugé « illégal » aux Comores car non répertorié.

Schierer Marc Bernard Valentin, ressortissant français employé de la société AGK aux Comores depuis 2019, a été interpellé le 4 mai dernier à l'aéroport international de Moroni. Il s'appropriait à embarquer sur un vol d'Ethiopian Airlines. Placé sous contrôle judiciaire, il est libre mais ne peut pas quitter le territoire avant la fin de l'enquête. Son dossier a été transmis au parquet de la République de

Moroni. La gendarmerie nationale indique qu'il n'est pas considéré comme une menace publique et le décrit comme « un homme sans histoire ». L'interpellation a eu lieu en zone départ. Les contrôles ont permis de saisir plusieurs objets dans ses bagages : six paquets de 10 balles plus 30 balles isolées, deux paquets de 50 balles, 10 balles de gomme-cogne en caoutchouc, un pistolet en plastique, un drone, et du matériel de plongée.

Selon la gendarmerie nationale, Bernard Valentin est poursuivi pour détention d'armes non répertoriées. Le matériel saisi comprend une arme à air comprimé servant de diffuseur de bonbon poivre. La gendarmerie nationale a précisé que la gomme-cogne n'est pas mortel, mais peut causer une douleur importante. D'où le suffixe (cogne) dans la forme littéraire.

» Après son interpellation, Bernard Valentin a été remis à la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens (B.G.T.A), puis transféré à la gendarmerie nationale. Lors de son audition, il a expliqué vouloir prendre le vol pour aller se faire soigner à l'extérieur.

Notre source a ajouté que le

dossier a été transféré au parquet de Moroni pour permettre une information complète. Un point de droit distingue les deux pays. En France, ce type d'arme est « légal » et peut être transporté sans être répertorié. Aux Comores, la législation est différente : « Aux Comores, toute arme est une arme. Le seul souci

est que ses armes n'ont pas été répertoriées », a-t-elle déclaré. Aucune date d'audience n'a été communiquée. Pour l'heure, Schierer Marc Bernard Valentin reste sous contrôle judiciaire en attendant la décision du parquet.

El-Aniou Fatima



**AFG BANK COMORES (AFG BANK KM)**  
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social  
d'un milliard (1.000.000.000) de Francs Comoriens  
Siège social : Moroni place de France RCCM n° KM-HAH-01-1981-B14-00176

## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'AFG Bank Comores sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**LE LUNDI 25 MAI 2026 A 13 HEURES**

A la salle de conférence Kone DOSSONGUI  
Siège Social de l'AFG Bank Comores Place de France à Moroni  
Union des Comores à l'Effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration au 31 décembre 2025.
- II. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025.
- III. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- IV. Affectation du résultat 2025 ;
- V. Approbation de conventions réglementées ;
- VI. Quitus de la gestion des Administrateurs ;
- VII. Renouvellement des mandats des Administrateurs ;
- VIII. Fixation du montant des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs ;
- IX. Présentation et approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- X. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Les documents sociaux relatifs à la tenue de cette Assemblée sont disponibles pour consultation des actionnaires au siège social de l'AFG Bank Comores à l'adresse indiquée, à l'agence de Mutsamudu Anjouan et à l'agence de Fomboni Mohéli.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'AFG Bank Comores

La Gazette des Comores  
Fondateur et Directeur général  
Saïd Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Saïd Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali Nasra

Abdillahi Hamdi Rahilie

El-Aniou Fatima

Aticki Ahmed Ismael

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Saïd Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## NOUROU SITTI :

## " Redonner du goût à l'information... "

Récemment primée au niveau continental, Saïd Halidi Nourou Sitti, journaliste reporter à l'ORTC, a porté haut les couleurs de l'archipel. Entre ingéniosité technique et passion pour le terrain, elle revient sur son prix de l'Union Africaine de Radiodiffusion et partage sa vision d'un métier résolument tourné vers le citoyen.

C'est sur le grand hall de l'Office de la Radio et Télévision des Comores (ORTC) que Nourou Sitti nous reçoit. Sourire et accueil chaleureux, elle nous entraîne dans une salle pour s'isoler du tumulte de la rédaction. Rien, dans son attitude humble, ne laisse deviner qu'elle vient de décrocher le prestigieux Prix UAR du meilleur reportage TV sur le thème « L'Afrique et le défi de la paix ». Le reportage primé s'intitule « La route reliant Salimani à Séléani est en cours ». Tout commence cinq mois plus tôt. Armée non pas d'une caméra sophistiquée, mais d'un simple smartphone, elle se rend à Séléani, un village voisin du

sien. Avec l'idée de couvrir un sujet de proximité, la réfection de la route reliant Salimani et Séléani. À cet instant, l'ambition d'un concours international est à mille lieues de son esprit. « Il s'agissait simplement de documenter le quotidien de nos concitoyens pour le JT du soir », nous confie-t-elle.

Pourtant, ce reportage tourné en trois langues, français, arabe et shikomori, a capté quelque chose d'universel. Elle a su transformer un chantier d'infrastructure en une leçon de paix, prouvant que le désenclavement d'une région est le premier pilier de la stabilité sociale. Quant à son ressenti après l'annonce, elle laisse poindre son émotion en se remémorant la scène sur son lieu de travail. « J'étais aux anges, j'ai sauté de joie », confie-t-elle. Un reportage tourné avec un téléphone dans le Hamahamet a voyagé jusqu'à Banjul et a parlé au continent entier, parce qu'il montrait, simplement, comment la paix se pave, un mètre après l'autre par la volonté puis l'implication des locaux. C'est ce récit authentique qui redonne selon elle, du « goût » à

l'information et permet au téléspectateur de se reconnaître dans l'écran national.

Le défi n'était pas que technique. En tant que femme de terrain, elle a dû braver la méfiance de certains habitants envers l'institution étatique. Mais son sang-froid a payé. Sans qu'elle le sache, l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR) a repéré son travail via les canaux de diffusion de la télévision nationale. Comment un sujet d'infrastructure locale dans le Hamahamet devient-il un symbole panafricain de paix ? Sitti Nourou explique que son objectif n'était pas la route elle-même, mais ce qu'elle révèle : une autonomie citoyenne. Ces travaux routiers, ce ne sont pas les budgets de l'État qui ont lancé le chantier, mais les caisses villageoises alimentées par les mariages, complétées par l'appui massif de la diaspora. Le désenclavement étant un levier de stabilité. Une route, c'est l'accès à l'école, aux centres de santé, au marché. C'est la fin de l'isolement qui nourrit les frustrations. Et c'est quand une communauté qui décide de ne plus attendre puis investit pour



elle-même, qu'elle construit concrètement la paix, pas dans un séminaire politique, mais avec des pelles et du ciment.

Hamdi Abdillahi Rahilie



La Fondation a annoncé le lancement de la troisième édition du concours de mémorisation et d'explication des hadiths du prophète Mohammed. Ouverte aux candidats âgés de 12 ans et plus, cette compétition nationale vise à promouvoir la connaissance de la Sunna et les valeurs de coexistence à travers l'apprentissage de cent hadiths répartis en trois catégories.

Le secrétaire général de la fondation, Dr Nouridine Bacha, a officiellement annoncé le lancement de la troisième édition du concours de mémorisation et d'explication des hadiths du prophète Mohammed. S'exprimant au nom du président Abdoulhakim, il a précisé que la compétition portera sur cent hadiths répartis en trois grandes catégories. « Nous voulons faire en sorte

## CONCOURS DE MÉMORISATION ET D'EXPLICATION DES HADITHS :

## Moroni accueille la 3e édition

que les paroles du Prophète soient connues et comprises par les générations futures », a-t-il déclaré. La première partie concerne les « Dalayil An-Noubouwa » et comprend quarante hadiths. Les candidats devront mémoriser des hadiths authentiques mettant en avant les preuves de la prophétie du Messenger d'Allah. Selon les organisateurs, cette section vise à renforcer la foi des participants à travers des textes reconnus par les savants musulmans.

La deuxième partie regroupe trente hadiths portant sur les valeurs et le comportement du prophète Mohammed. « Chaque musulman doit connaître ces enseignements à notre époque », a expliqué le secrétaire général. Les textes sélectionnés abordent notamment le comportement du Prophète envers ses épouses,

sa sagesse ainsi que certaines habitudes du quotidien, comme le fait de commencer les bonnes actions par la droite. La troisième catégorie comprend également trente hadiths consacrés aux spécificités de l'Oumma musulmane. Les participants devront mémoriser des textes expliquant certaines particularités accordées à la communauté du prophète Mohammed, notamment la prière du vendredi. « Cette pratique n'existait pas dans les communautés précédentes », a souligné le conférencier.

À travers cette initiative, les responsables souhaitent rapprocher les Comoriens de la Sunna et promouvoir les valeurs de coexistence et de respect mutuel au sein de la société. « On peut avoir des divergences d'idées et vivre ensemble dans la paix », a affirmé Dr Nouridine Bacha lors d'un

point de presse tenu au siège de la fondation à Moroni. Le concours est ouvert à tous les Comoriens âgés de 12 ans et plus. « Même une personne âgée de 80 ans peut participer », a-t-il insisté, précisant que les inscriptions débuteront le lundi 11 mai au siège de la fondation, de 8 heures à 14 heures, pour une durée de dix jours. Les épreuves sont prévues pour le 20 juin prochain. À l'issue de la compétition, trois lauréats représenteront les Comores lors de la finale africaine prévue à la fin du mois de juin. Le pays hôte de cette finale continentale sera annoncé dans les prochains jours, selon les organisateurs.

Ibnou M. Abdou

Le Syndicat national des commerçants (Synaco) a tenu une conférence de presse ce jeudi 7 mai afin d'interpeller le gouvernement, notamment le nouveau ministre des Finances et le directeur général des Douanes, sur le respect de l'accord signé avec l'ancien ministre des Abdourazak. Selon les dirigeants du syndicat, cet accord doit être maintenu dans l'intérêt de la population. Dans le cas contraire, le Synaco menace d'enclencher un mouvement de grève.

## ECONOMIE :

## Le Synaco interpelle le gouvernement

Abdou Boina, président du Synaco.

« Nous avons signé cet accord avec les autorités compétentes, notamment l'ancien ministre des Finances Abdourazak et le directeur intérimaire des Douanes, M. Adamou. C'est moi-même qui représentais le Synaco lors des discussions. Cela fait maintenant quatre mois, et les signataires ont changé de fonctions. Mais cet accord doit demeurer valable, car il s'inscrit dans la continuité de l'État,

comme l'a rappelé le président de la République. Sans oublier que nous avons travaillé pendant plusieurs mois avant d'aboutir à cet accord », a-t-il rappelé. Selon lui, les termes de l'accord prévoient notamment que chaque facture d'achat de marchandises importées soit respectée par les agents des Douanes. En cas de doute, le Synaco peut interpeller le commerçant concerné, conformément aux règlements douaniers. L'accord pré-

voit également une réduction de 5% sur le fret, ce qui avait permis aux importateurs de ciment de réduire le prix de ce produit. Cependant, le président du Synaco affirme ressentir un changement depuis l'arrivée des nouveaux responsables.

« Avec le nouveau ministre et le nouveau directeur général des Douanes, nous constatons une autre attitude. Il semble que ces nouvelles autorités ne veulent pas respecter cet accord. Nous demandons donc au gouvernement d'intervenir pour que le ministre des Finances et le directeur général des Douanes respectent les engagements pris. Comme je l'ai déjà dit, le coût du fret des conteneurs de 20 pieds est aujourd'hui très élevé. Les autorités doivent en prendre conscience. Si elles refusent de respecter cet accord, ce sera une grave erreur. Nous serons alors dans l'obligation de manifester et d'augmenter les prix », a-t-il insisté.

De son côté, Nidhoimou

Houmadi, vice-président du Synaco, a regretté le fonctionnement actuel du pays. « Avec cette manière de faire, le pays ne pourra pas avoir des commerçants dignes de ce nom. Il faut changer. Les autorités doivent revoir leur manière de travailler. Nous avons tous été à l'école, nous voyons comment fonctionnent les autres pays. Pourquoi notre pays reste-t-il dans cette situation alors que les responsables, ministres et directeurs généraux sont tous des cadres ? Il est temps de dépasser les mépris et les arrogances. Être nommé ministre, c'est apporter des solutions pour le pays et accompagner le président dans le développement du pays », a-t-il déclaré.

Concernant l'annonce d'un éventuel ajustement du prix du carburant, les responsables du Synaco affirment suivre la situation de près. Selon eux, si cette mesure venait à impacter leurs activités, ils réagiront en conséquence.

Nassuf Ben Amad

"Depuis la crise sanitaire du coronavirus, et aujourd'hui avec la guerre en Iran, le coût du fret maritime a fortement augmenté. Un conteneur de 20 pieds est passé de 3 000 euros à 10 800 euros au niveau mondial, notamment à Dubaï. Si le gouvernement, en particulier le nouveau ministre des Finances et le directeur général des Douanes, ne respectent pas l'accord signé avec l'ancien ministre Abdourazak, la situation risque d'empirer. C'est pourquoi nous lançons cette alerte aux autorités afin qu'elles respectent cet accord », a déclaré



## COMORES / FRANCE

## Paris et Moroni veulent réinventer leur coopération

À la veille du sommet « Africa Forward » à Nairobi le 11-12 mai, l'ambassadeur de France aux Comores, Etienne Chapon, expose les nouvelles priorités de la relation avec Paris. Ce rendez-vous marque une étape clé pour substituer au modèle de l'aide classique un partenariat d'efficacité fondé sur l'innovation et la croissance. Infrastructures solidaires, soutien à la société civile et accompagnement de la Tech : le diplomate dresse le bilan et les perspectives d'une coopération en pleine mutation.

**Question : Le sommet « Africa Forward » des 11 et 12 mai prochains à Nairobi mettra l'accent sur l'innovation et la croissance. Comment l'ambassade compte-t-elle concrètement décliner ces orientations aux Comores pour passer d'une relation d'aide à un partenariat « basé sur l'efficacité » ?**

**Etienne Chapon :** Je crois qu'il faut revenir un peu en arrière. L'idée de renouveler le partenariat entre la France et les pays africains, c'est le discours de Ouagadougou du président Macron en 2017, où il avait appelé à un renouvellement profond des relations entre la France et ses partenaires africains. Ici aux Comores, on a eu une application concrète, et presque immédiate, avec le Plan de Développement France-Comores (PDFC) de 2019. Un moment pendant lequel la France et les Comores ont décidé ensemble que la France ferait des investissements solidaires sur un très large éventail de secteurs : l'éducation et l'emploi, l'agriculture et l'environnement, la santé et les infrastructures, etc... Dès 2019 on est dans ce partenariat basé sur l'efficacité. On me dit parfois que ce partenariat manque de visibilité par rapport à d'autres partenaires qui construisent des bâtiments en dur. Pourtant, nous sommes aussi dans les infrastructures. Par exemple la rénovation de près de 50 écoles par l'AFD et Expertise France, la construction par l'AFD du siège de l'OCPR (Office Comorien des Produits de Rente) pour l'ylang-ylang, la vanille et le girofle, la construction prochaine de trois hôpitaux (Mohéli, Anjouan et Grande Comore). Mais il y a aussi deux projets emblématiques que je souhaite mettre en valeur : le projet d'Assurance Médicale Généralisée pour permettre aux plus démunis de se soigner gratuitement et l'acquisition d'un bateau important pour le transport de passagers et de marchandises entre les îles d'une capacité d'environ 180 passagers.

**Question : Comment donner de la visibilité aux œuvres posées par la France ?**

**E.C. :** D'abord en donnant de ma personne, en allant voir systématiquement sur place l'avancement des chantiers, en les montrant sur les réseaux sociaux et dans la presse, en insistant que ce sont des

dons parce que parfois on me dit que nous endettons les Comores, mais aussi en donnant la parole aux Comoriennes et aux Comoriens qui bénéficient de ces programmes. Je pense que c'est quelque chose qu'on a lancé avec un certain succès depuis mon arrivée.

**Question 2 : Quelle sera la contribution spécifique de la délégation comorienne à ce sommet ? La France appuie-t-elle des projets comoriens particuliers (économie bleue, transition énergétique) pour qu'ils soient mis en avant à Nairobi ?**

**E.C. :** Le sommet Africa Forward c'est avant tout un sommet de chefs d'État. La délégation sera dirigée par le président Azali. Il y a aussi un volet société civile. Nous avons choisi de mettre en valeur deux secteurs : la diaspora avec Marouata Hadji, fondatrice de ComLink, mais aussi le représentant des Gardiens du patrimoine et de la culture de Domoni, pour soutenir le classement des médinas des Comores au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils sont invités par l'ambassade de France à y participer.

**Question : Quel sera l'indicateur principal qui permettra de dire que le sommet de Nairobi a été une réussite pour la relation franco-comorienne ?**

**E.C. :** J'espère que les représentants de la société civile reviendront avec plein d'idées après avoir échangé avec leurs homologues africains sur des expériences qui peuvent avoir été suivies sur ces pays-là. Pour la partie étatique, j'attends des échanges fructueux qui donneront un coup d'accélérateur à notre plan de développement France-Comores.

**Question : Le sommet de Montpellier en 2021 soulignait le rôle de la jeunesse. Existe-t-il des dispositifs spécifiques pour accompagner les entrepreneurs comoriens dans la Tech ou la transition écologique ?**

**E.C. :** Oui, c'est encore un peu balbutiant mais nous en appuyons déjà six dans le cadre du projet « Diaspora », spécifiquement dans le domaine de la Tech (comme le paiement en ligne). Pour la transition écologique, c'est une piste qu'il faudra creuser davantage.

**Question : Vous évoquez souvent le renforcement du secteur privé. Quels secteurs prioritaires identifiez-vous pour les investissements français aux Comores dans les deux prochaines années ?**

**E.C. :** On pense souvent aux grands groupes, mais je vois surtout une myriade de petits investisseurs de la diaspora qui lancent des projets dans le tourisme, la restauration, la finance, le bâtiment et la Tech. Ce sont les secteurs que j'ai identifiés et que nous aimerions accompagner dans les deux prochaines années. Notre idée est de

créer un écosystème autour du projet des médinas sur le modèle de Zanzibar : utiliser le patrimoine culturel pour attirer le tourisme et développer autour la restauration et les transports.

**Question : En parlant d'investisseurs venant de la diaspora, est-ce que vous avez pu identifier le nœud du problème qui fait que beaucoup d'entre eux finissent par abdiquer ?**

**E.C. :** Je vois deux obstacles principaux. Parfois nos amis de la diaspora sous-estiment l'acclimatation culturelle et entrepreneuriale qu'il faut pour s'installer aux Comores. L'autre obstacle c'est le climat des affaires : il y a beaucoup de progrès qui ont été faits mais il y a encore parfois des difficultés avec les douanes et les impôts. Il y a un manque de transparence sur les règles du jeu en dépit de tous les efforts qui sont faits.

**Question : Les Comores font face à des vagues de migrants venant d'Afrique continentale dont la destination finale est souvent Mayotte. Comment la France compte-t-elle accompagner Moroni pour lutter contre ce phénomène ?**

**E.C. :** Ces migrants sont victimes de réseaux de passeurs sans scrupules. Il y a un intérêt commun à casser ces routes clandestines. Nous aidons déjà les garde-côtes comoriens (formation, matériel). Une piste de coopération est d'aider les Comores à conclure des accords de réadmission avec les pays d'origine (comme la République du Congo) pour permettre le retour de ceux qui le souhaitent.

**Question : Suite aux révélations du journal Le Monde sur les opérations de contrôle maritime vers Mayotte, quelle est la position de la France concernant la sécurité des passagers ?**

**E.C. :** La France est un État de droit. Les forces de l'ordre agissent sous le contrôle de leur hiérarchie et du juge. S'il y a des litiges ou des soupçons de mauvaises pratiques, les personnes peuvent faire appel à la justice.

**Question : Environ 585 visas étudiants ont été délivrés en 2025, mais beaucoup signalent une hausse des refus malgré des profils solides. Comment expliquez-vous cela ?**

**E.C. :** C'est un sujet qui me tient à cœur car les étudiants sont l'avenir et nous sommes particulièrement fiers que notre système d'enseignement supérieur reste attractif pour les étudiants comoriens en particulier les meilleurs d'entre eux. Les statistiques montrent plutôt une stabilité. 585 visas étudiants en 2025, c'est légèrement moins qu'en 2024. Parmi les difficultés qui peuvent y avoir au-delà du profil académique, il y a d'abord le niveau de français. On constate hélas que parfois il n'y a pas d'équivalence entre le niveau de diplôme et le niveau de français. Il y a aussi



l'intérêt du projet d'études. Il y a des écoles en France qui se sont spécialisées dans l'accueil des étudiants étrangers et qui n'offrent pas une bonne formation. Donc là on considère que le projet n'est pas assez abouti. Et le troisième point, c'est la question des ressources. On a besoin de garanties solides. C'est d'ailleurs dans l'intérêt de nos enfants qu'ils aillent en France dans des bonnes conditions. Ces trois éléments expliquent qu'on en soit à un niveau d'à peu près 600 visas alors qu'il y a plusieurs candidats en réalité.

**Question : Face aux critiques concernant le traitement des visas de conjoint français, l'Ambassade peut-elle communiquer les chiffres de l'année écoulée (demandes reçues / visas accordés) et préciser les mécanismes garantissant un examen strictement conforme aux critères légaux ?**

**E.C. :** Un visa de conjoint est un visa de droit. Malheureusement il y a beaucoup d'irrégularités au moment de démontrer le lien matrimonial. Il y a des faux documents, ou alors des documents qui n'ont pas été établis dans les règles de l'art. Ce qui ne nous permet pas de démontrer le lien matrimonial. Il y a aussi hélas des réseaux de fraudes avec des mariages de complaisance et nous sommes outillés pour détecter ces irrégularités. C'est ce qui explique, pour la plupart du temps, le refus du visa de conjoint français. Je termine en disant que l'ambassade accompagne les Comores dans la modernisation de l'état-civil parce que nous considérons que tout n'est pas fraude. Il y a parfois un manque de savoir-faire.

**Question : Que répondez-vous aux critiques de Me Fahmi Said Ibrahim envers votre consul ?**

**E.C. :** Je pense qu'il ne serait pas convenable que je lance un débat avec un compatriote français. Je ne trouve pas acceptable qu'on critique le consul qui est un fonctionnaire qui obéit à des instructions, à une réglementation et en tout état de cause il est sous ma responsabilité. En tant qu'ambassadeur, j'ai un pouvoir hiérarchique sur lui. Je n'invite pas les gens à me critiquer mais si des critiques doi-

vent y avoir, qu'elles soient adressées contre moi.

**Question : On observe une présence très active de votre part au plus près des populations locales. À ceux qui considèrent que ce militantisme de terrain s'éloigne des usages diplomatiques habituels, que souhaitez-vous répondre ?**

**E.C. :** J'espère qu'au 21e siècle plus personne ne pense que le travail d'un diplomate c'est de servir des petits fours dans une villa bien entretenue. C'était peut-être comme ça aux siècles d'avant. Mon travail en tant qu'ambassadeur c'est d'aller constamment sur le terrain, ne serait-ce que pour voir avec mes yeux ce que nous faisons. Donc je vais continuer à le faire. Et je m'autorise à penser que les retours que j'ai sur le terrain sont très positifs.

**Question : Monsieur l'ambassadeur, la France observe-t-elle avec inquiétude les velléités diplomatiques de la Russie à Moroni ?**

**E.C. :** Mon travail c'est un partenariat France-Comores. Et j'observe qu'il est solide, je dirais même incontournable compte tenu des liens humains, géographiques et de voisinage que nous avons, sans parler des valeurs communes. La France rejette les logiques de bloc, les logiques de prédatations, le nouvel impérialisme. Je pense que ces pratiques auxquelles la France a tourné le dos sont en train tourner au vinaigre dans certains pays d'Afrique et il n'y a aucune raison de s'en réjouir parce que ce sont les populations qui pâtissent de ces aventures.

**Question : Quel regard la France porte-t-elle sur la situation de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi et le gouverneur déchu d'Anjouan, Abdou Salami Abdou ? A-t-elle pu aborder ces sujets avec les autorités comoriennes ?**

**E.C. :** Si je faisais le moindre commentaire public sur cette affaire en particulier, ça pourrait être considéré comme de l'ingérence.

Propos recueillis par Toufé Maecha

## SUSPENSION DE YOUSSEUF BOINAHÉRI :

## Les étudiants dénoncent une sanction illégale

*C'est la voix des étudiants qui se fait entendre concernant la suspension de Youssouf Boinahéri, secrétaire général du Syndicat des enseignants de l'université (Sneuc), suspendu de ses fonctions en janvier dernier. Une sanction qui soulève des interrogations y compris chez les étudiants.*

Plus de trois mois déjà depuis la suspension du Secrétaire général du syndicat des Enseignants-Chercheurs de l'Université des Comores (Sneuc). Le maintien de cette sanction suscite des interrogations sur son caractère « politique » plus qu'administrative. Après dépassement du délai lié à la suspension de l'enseignant Youssouf Boinahéri, les étudiants s'inquiètent du silence des autorités. « Soyons clairs : nous ne sommes pas dans le secret des dossiers. Nous ignorons les griefs exacts ou les rapports ayant conduit à cette suspension. L'administration, fidèle à ses pratiques, reste muette. Mais nous, nous connaissons la réalité du terrain : celle d'étudiants qui

venaient en cours non par contrainte, mais par engagement », confie un étudiant de l'université. Selon lui « Boinahéri n'était pas un simple transmetteur de savoir. Il appartient à cette catégorie devenue rare à l'université : celle des passeurs. Il refusait les réponses toutes faites. Ses cours n'étaient pas des monologues, mais des espaces de confrontation intellectuelle où chaque idée était examinée, déconstruite, puis reconstruite. Pour beaucoup d'entre nous, c'était la première fois que nous avions le sentiment d'être pleinement considérés ».

Les étudiants ont signifié à la presse leur désarroi. « Sans prétendre décortiquer des aspects juridiques complexes, un fait est têtue. Au regard de l'article 91 de la loi n°04-006/AU du 10 novembre 2004, le conseil de discipline devait statuer dans un délai de deux mois à compter de la suspension. Or, ce délai est largement dépassé. Les poursuites disciplinaires sont désormais prescrites. Une contestation formelle a bien été portée devant les instances compétentes sur ce point précis. Cette situation soulève, au

sein de la communauté universitaire, des interrogations légitimes sur la régularité des procédures. Comment l'administration peut-elle maintenir une sanction alors que la loi elle-même a sonné la fin de la partie ? », peut-on lire dans leur déclaration. Malgré leur contestation, les étudiants déplorent une illégalité procédurale qui engendre une conséquence humaine désastreuse. « Nous réalisons avec amertume que nous sommes peut-être la dernière promotion à avoir vécu cela. C'est un privilège aussi rare que douloureux. Ceux qui viendront après n'auront pas ce professeur capable de rendre vivantes des matières réputées difficiles. Ils auront un enseignement plus ordinaire, plus standardisé. C'est une rencontre essentielle que l'on retire aux générations futures ».

Il faut rappeler que cette suspension a fait objet de conférences organisées par le Sneuc dans lesquelles, les syndicalistes ont regretté une opacité des motifs liés à la suspension de Youssouf Boinahéri. « Le rectorat a été saisi pour demander la publication du rapport de la



commission d'enquête. En réponse, il nous a été indiqué que l'affaire est aux mains de la gendarmerie. Et d'après les textes régissant l'Université des Comores au-delà d'un délai de deux mois, si les faits ne sont pas établis, l'affaire doit être classée », a précisé Andhumoudine Mohamed Youssouf, membre du Sneuc lors d'une conférence organisée en mars dernier. C'est dans ce contexte que les étudiants regrettent « une perte

pédagogique majeure. Quel signal envoie-t-on à la jeunesse lorsque l'on écarte, sans explication claire et hors délai légal, ceux qui s'investissent avec le plus de rigueur ? Cette suspension dépasse le cadre individuel. Elle constitue un préjudice collectif. On ne suspend pas seulement un homme : on suspend une opportunité ».

Kamal Gamal

## LIBRE OPINION

## L'ajustement de trop : Quand la résilience populaire finance l'immobilisme d'État



## Le naufrage d'une gestion publique en faillite

Le discours à la nation prononcé ce mardi 5 mai par le Chef de l'État, Azali Assoumani, marque une étape supplémentaire dans le déphasage abyssal entre la réalité vécue par les Comoriens et la gouvernance macroéconomique du pays. Sous le couvert d'une « crise pétrolière mondiale » et des fluctuations du Brent — dont les cours actuels restent pourtant modérés par rapport aux pics historiques — le régime prépare l'opinion à un « réajustement » qui n'est, en réalité, qu'une nouvelle ponction fiscale sur un pouvoir d'achat déjà exsangue.

## Une asymétrie technique injustifiable

L'argumentaire officiel repose sur l'incapacité de la Société Comorienne des

Hydrocarbures (SCH) à absorber les différentiels de prix. Or, la mémoire collective n'a pas oublié l'augmentation brutale de 44% opérée en mai 2022. Depuis lors, malgré les phases de reflux des cours mondiaux du brut, aucun mécanisme de « cliquet inverse » n'a été activé pour soulager le consommateur. Cette rigidité des prix à la baisse, contrastant avec une réactivité immédiate à la hausse, démontre une gestion asymétrique où l'État instrumentalise la pompe comme un levier budgétaire déguisé, au détriment de sa mission de service public.

## La gabegie comme méthode, l'austérité comme réponse

Le Chef de l'État invoque des « décisions difficiles » prises après une concertation qui, dans les faits, s'apparente à un simulacre. La véritable audace politique résiderait dans une remise en question radicale du train de vie de l'État. Tandis que la population est sommée de faire preuve de « solidarité » et d'« esprit de sacrifice », l'appareil gouvernemental préserve ses dépenses de prestige et son confort de fonctionnement. Le contraste est saisissant : on exige des ménages les plus vulnérables une résilience héroïque, sans consentir au moindre effort de compression des charges de l'État.

## Une stratégie de communication par le choc

L'annonce de « mesures d'accompagnement » futures pour amortir l'onde de choc ressemble à un pansement dérisoire sur une plaie béante ; une promesse déjà formulée,

mais jamais tenue, lors de la crise de mai 2022. Prétendre vouloir contenir l'inflation alimentaire tout en augmentant le premier intrant logistique et énergétique du pays est une aberration économique. Cette hausse irriterait mécaniquement l'ensemble de la structure des prix, condamnant les mesures sociales à l'obsolescence avant même leur application.

## Retour sur le précédent de mai 2022 : Une leçon non apprise

La crise de 2022 a constitué un traumatisme majeur avec une inflation dépassant les 12%.

- **Choc tarifaire** : Le litre d'essence était passé de 450 KMF à 650 KMF, le gasoil avait connu une augmentation de 44%, tandis que le pétrole lampant bondissait de plus de 45%.

- **Paralysie économique** : Les coûts de livraison dans le BTP avaient subi une hausse immédiate de 25%, et les tarifs de transport en commun avaient explosé.

- **Faillite managériale** : Si la guerre en Ukraine fut l'alibi commode, ce sont déjà les carences structurelles et les problèmes de gouvernance de la SCH qui furent les véritables responsables de ce naufrage.

## L'Incompétence au cœur du système : La SCH, boulet de l'émergence

Le « réajustement » invoqué aujourd'hui est le produit direct d'erreurs de gestion massives au sein de la société d'État :

- **Déficit de stratégie de couverture** : Par manque d'expertise technique et d'anti-

pation (Hedging), la SCH subit le marché de plein fouet, transférant systématiquement ses pertes sur le citoyen.

- **Opacité structurelle** : La structure des prix demeure une « boîte noire » où les charges de structure et les privilèges indus pèsent plus lourd que le prix du baril à Singapour ou Rotterdam.

- **Encore la faillite managériale** : Cette fois c'est la guerre en Iran et le blocage du détroit d'Ormuz qui sont l'alibi. Mais les véritables responsabilités ne sont pas évoquées.

- **Défaut de souveraineté** : Les pénuries récurrentes et les coûts logistiques exorbitants témoignent d'une incapacité chronique à gérer un stock de sécurité stratégique, forçant des importations d'urgence au prix fort.

## Conclusion

En invoquant une nouvelle fois la « résilience » d'un peuple éprouvé, le régime transforme une vertu citoyenne en un blanc-seing pour sa propre impéritie, son incapacité et son incompétence dans l'exercice de cette activité commerciale et monopolistique. Ce réajustement n'est pas une fatalité géopolitique, mais le résultat d'un choix politique délibéré : celui de faire payer par le contribuable l'absence de réformes structurelles et la gestion prédatrice des monopoles d'État. La « boussole » gouvernementale a définitivement perdu le nord de la justice sociale.

Mahamoudou Ali Mohamed  
Industriel et Acteur du Secteur Privé

## DU LYCÉE DE MOHÉLI AUX PISTES DE GRENOBLE

## Ali M'kouboi Newton vise le sprint international

À 19 ans, Ali M'kouboi Newton, originaire de Fomboni à Mohéli, construit un parcours atypique mêlant excellence scolaire et ambition sportive. De ses débuts prometteurs aux Comores à son immersion universitaire en France, le jeune étudiant nourrit désormais un objectif clair : représenter son pays sur les pistes d'athlétisme, notamment sur 100 mètres.

Né le 28 décembre 2006, Ali M'kouboi Newton fait partie de cette nouvelle génération de jeunes Comoriens déterminés à briller à la fois dans les études et dans le sport. C'est à Fomboni qu'il pose les bases de son parcours, en suivant l'ensemble de sa scolarité jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat scientifique année 2022-2023. Durant ses années de lycée, il se distingue déjà par sa participation à plusieurs concours scientifiques locaux, où il décroche des distinctions qui renforcent son goût pour l'effort et la compétition. En parallèle, il s'investit dans le sport, notamment le basketball, dis-

cipline qu'il débute au lycée avant de rejoindre le club Les Amis, puis le DCM Basketball de Mohéli. Son engagement ne se limite pas aux terrains de sport.

Newton s'illustre également dans le domaine des médias en devenant jeune reporter des Comores, représentant Mohéli au sein d'un réseau national de jeunes journalistes. L'année 2022 marque un tournant avec sa participation à la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'océan Indien (CJSOI) à Maurice, où il représente les Comores. Après une tentative infructueuse d'intégrer des études de médecine à Djibouti, il choisit de réorienter son parcours. En 2023, il s'envole pour la France afin de poursuivre ses études supérieures. Il obtient un BTS de Service informatique aux Organisations (SIO), option SLAM, au lycée Gustave Eiffel (2023-2025). Pendant cette période, il continue de pratiquer le basketball au sein du club NBA Basket de Grand Parc.

Installé aujourd'hui à Grenoble, il poursuit une licence 1 en informatique à l'Université Grenoble Alpes.

C'est dans cette ville qu'il découvre une nouvelle discipline : le sprint. Repéré lors d'une séance d'entraînement en salle, il se lance dans l'athlétisme avec détermination. Malgré moins de six mois de pratique, ses performances à l'entraînement sont déjà prometteuses, avec des chronos estimés sous les 12 secondes sur 100 mètres. Un début encourageant qui nourrit ses ambitions : passer sous la barre des 11 secondes et intégrer des compétitions officielles dans un avenir proche. Au-delà de la performance, le jeune Mohélien voit plus loin. Il aspire à concilier ses études avec un objectif de master en MIAAGE, et une carrière sportive, tout en portant les couleurs des Comores sur la scène internationale. Newton lance ainsi un appel implicite aux institutions et aux structures d'accompagnement, espérant bénéficier d'un soutien pour développer pleinement son potentiel académique et athlétique. Une trajectoire à suivre de près.

Riwad



## Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

## Direction Générale de la Santé

## Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)

Cellule de Gestion de Projet (CGP)  
N° CKM 1105 01 N & 04 S & 05 T

**Avis d'Appel d'Offres relatif à l'acquisition, livraison et mise en circulation d'un véhicule Pick up pour l'Inspection Générale de la Santé**

Date : 08 mai 2026

Nom du Projet : Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)

AON N° : ODS/2026/004

1. Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale de l'Union des Comores a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût de Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du présent marché **Acquisition, Livraison et Mise en Circulation d'un Véhicule neuf Pick up pour l'Inspection Générale de la Santé.**

2. Le Ministère de la Santé, de la Protection Sociale de l'Union des Comores sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture, d'un véhicule neuf Pick UP (4X4) au profit de l'Inspection Générale de la Santé.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la « **Cellule de Gestion du Projet ODS sis à la Direction Générale de la santé - Route de la corniche, Moroni (Union des Comores)** ou par téléphone au (+ 269) 733 23 41 / 343 86 07 ou par email : saiddjaffar@gmail.com avec copie à passationmarches773@gmail.com et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres **du lundi**

**au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00 mn et vendredi de 8 h 00 à 13 h 00 (heure de Moroni - Comores).**

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en langue française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus ou le télécharger via le site [www.afd.dgmarket.com](http://www.afd.dgmarket.com) ou bien faire la demande écrite auprès des adresses e-mails ci-dessus.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le mercredi 10 juin 2026 à 10h00mn au siège du Projet sis à Moroni, Oasis. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission de l'Offre pour un montant **de mille Euros (1 000 Euros) soit quatre cent quatre-vingt-onze mille francs comoriens (491 000 KMF).**

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à cellule de gestion du projet Offre de soins sis à la

Direction Générale de la santé - Route de la corniche - **Moroni, le 10 juin 2026 à 10 h 30.**

8. Les exigences en matière de qualifications sont précisées dans :

**a. Éligibilité** (nationalité, conflit d'intérêts, Éligibilité au financement de l'AFD, Entreprise publique).

**b. Antécédents** en matière de non-exécution de marché (Antécédents de non-exécution de marché, Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie de Soumission ou du retrait de l'Offre au cours son délai de validité, Litiges en instance).

**c. Situation et Performance Financières** (Capacité financière (ratio de liquidité  $\geq 1,1$  & ratio d'endettement  $\leq 80\%$ ) ; Chiffre d'affaires annuel moyen sur les 3 dernières années (2023,2024,2025)  $\geq 50\ 000$  Euros).

**d. Expérience** (expérience générale (Avoir un nombre minimum de 3 marchés de fournitures durant les 3 dernières années (2023 ; 2024 et 2025) ; expérience spécifique (avoir exécuté 2 marchés similaire de fourniture (marché de véhicules) dans les cinq dernières années (2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 et 2025).